

PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du 08 juillet 2016

Délibération PNMEPMO_BUR_2016_19

Avis simple sur le renouvellement de la concession de plage d'une durée de 8 mois du 1^{er} avril 2017 au 1^{er} avril 2029 à Cayeux-sur-Mer

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral 18 / 2016 modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 11 juillet 2013 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2016_11 modifiant le règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la saisine de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme, par courrier reçu le 13 juin 2016, du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale sur une demande d'avis simple pour un projet d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime au profit de la commune de Cayeux-sur-Mer pour la demande de renouvellement de la concession de plage sur une durée de 8 mois du 1^{er} avril 2017 au 1^{er} avril 2029.

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le bureau du conseil de gestion adopte les décisions suivantes :

Article 1:

Le Parc naturel marin émet l'avis suivant :

☒ Avis favorable

☐ Avis défavorable

Considérant qu'il n'y a pas d'incidence notable sur le milieu marin.

Le 12 juillet 2016,

Le président du conseil de gestion

Dominique GODEFROY





Le Directeur Général

Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale Sous Direction Santé Environnementale Service Santé Environnementale de la Somme

Dossier suivi par : Pierre PRUVOT

Téléphone : 03.22.33.54.08 Télécopie : 03.22.33.54.01

copie: 03.22.33.54.01

pierre.pruvot@ars.sante.fr

Objet : Concession de plage ; commune de Cayeux sur Mer.

Ref : 2016_06_07_avis_ conces_plage_cayeux

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme Pole gestion du littoral 4 avenue du général Leclerc BP 60038 80230 Saint Valéry sur Somme

Amiens le.

2 4 AOUT 2016

En réponse à votre courrier du 7 juin 2016 relatif à la demande de concession de plage de la commune de Cayeux sur Mer je vous informe que j'émets pour ce qui me concerne un avis favorable au projet sous les réserves suivantes :

- Les sanitaires publics prévus seront installés. Leur entretien sera régulièrement assuré. Ils seront maintenus en permanence en bon état d'usage. Leur assainissement, sera assuré par raccordement sur le réseau eaux usées de la commune.
- Les autres équipements prévus ou envisagés (clubs, école de voile, restauration éventuelle etc..)
 devront être également raccordés au réseau d'assainissement communal et maintenus en bon état.
- Les eaux pluviales de tous ces équipements devront être rejetées en arrière de la zone concédée pour éviter tout rejet pluvial direct ou indirect, même occasionnel, sur la plage ou dans le cordon de galet proche de celle-ci.
- Des poubelles seront mises à disposition des usagers et régulièrement ramassées.
- Le ramassage des déchets ainsi que l'entretien de la plage seront régulièrement assurés.

NOMS	Suite a		nfo	Clst
J-C. LADON	-	+		
P. GUIN		1	7	V
A. BOVIN		\vdash	-	4
A. NACHUN		-	+	\dashv
L. WAAG			+	
J-F. GUILBERT			+	-1
EML	-		+	-
2016	- 3	2	-i- 0	

dosser

Pour le Directeur Général et par délégation, Le responsable du service Santé Environnementale de la Somme

Jérôme VEYRET



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

GROUPEMENT GESTION DES RISQUES

SERVICE PREVISION

Tél.: 03.64.46.17.54

ARRIVÉ LE
1 3 JUIL. 2016

DDTM Somme

N/Réf: AL/AG/2016-355

Amiens, le 1 1 JUIL 2016

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

à

Monsieur le Responsable
du Pôle de gestion du littoral
Bureau du littoral
Service de l'environnement
de la mer et du littoral
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
4 avenue du Général Leclerc
BP 60038
80230 SAINT VALÉRY SUR SOMME

Monsieur le Responsable du Pôle,

Par correspondance du 7 juin 2016, vous avez souhaité interroger mes services dans le cadre d'une consultation administrative organisée à votre initiative. Celle-ci est notamment lancée suite à une demande d'autorisation de concession à la ville de Cayeux-sur-Mer de la plage naturelle située sur le territoire de la commune.

A la lecture de l'ensemble des éléments transmis dans la demande jointe à votre sollicitation, je vous informe qu'elle n'appelle de mes services aucune remarque particulière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Responsable du Pôle, en l'assurance de ma considération distinguée.

Colonel Marc DEHEDIN



Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

Pôle de gestion du littoral

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Somme

3. Boulevard Guyencourt 80 027 AMIENS Cedex 1

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON Tel: 03 22 60 39 00 - Fax: 03 22 26 91 99 ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr

Nos réf. :

2016_06_07_Avis_conces_plage Cayeux PGL DDCS80.odt

Objet:

Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage

Pièce(s) jointe(s):

Dossier de demande de concession de plage

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaire, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

Jean-efaude LADON



Nomenclature barème 2014

	600,00€
S	600 € Ou si exploitation 0,30 € / m2 exploité + 5 % CA jusqu'à 76 225 € et 2,5 % du CA au delà
OCCUPATIONS ECONOMIQUES	
	Concession plage

OE3.4

1.7



Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

Pôle de gestion du littoral

Direction Départementale des Territoires et de la mer du Pas-de-Calais Délégation à la mer et au littoral 92, Quai Gambetta - BP 629

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON Tel: 03 22 60 39 00 - Fax: 03 22 26 91 99 ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr

62 321 BOULOGNE-SUR-MER Cedex

Nos réf. :

 $2016_06_07_Avis_conces_plage_Cayeux_PGL_DML.odt$

Objet:

Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage

Pièce(s) jointe(s): Dossier de demande de concession de plage

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaire, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

Jean-Claude LADON



Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

Pôle de gestion du littoral

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale NORD - PAS DE CALAIS - PICARDIE

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON Tel: 03 22 60 39 00 - Fax: 03 22 26 91 99 ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr

20 square Friant-les-4-Chênes

CS 93 904

80 039 Amiens Cedex 1

Nos réf. :

 $2016_06_07_Avis_conces_plage_Cayeux_PGL_DRDJSCS.odt$

Objet:

Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage

Pièce(s) jointe(s):

Dossier de demande de concession de plage

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaire, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

Jean-Claude LADO!



Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

80 040 AMIENS Cedex 1

Bureau littoral

à

Pôle de gestion du littoral

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord – Pas de Calais - Picardie 56. Rue Jules Barni

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON Tel : 03 22 60 39 00 - Fax : 03 22 26 91 99 ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr

Nos réf. :

 $2016_06_07_Avis_conces_plage_Cayeux_PGL_DREAL.odt$

Objet:

Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage

Pièce(s) jointe(s):

Dossier de demande de concession de plage

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaire, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.







Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

Pôle de gestion du littoral

Monsieur le Président, Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard 1, Place de l'Amiral Courbet 80 142 Abbeville Cedex

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON Tel: 03 22 60 39 00 - Fax: 03 22 26 91 99 ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr

Nos réf. :

 $2016_06_07_Avis_conces_plage_Cayeux_PGL_SMBSGLP.odt$

Objet:

Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage

Pièce(s) jointe(s):

Dossier de demande de concession de plage

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaire, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



http://www.somme.gouv.fr/Politiquespubliques/Observatoire-des-territoires

Observatoire des territoires de la Somme Direction départementale des territoires et de la mer de la somme – Pôle de gestion du littoral 4, avenue du général Leclerc - BP 60038 - 80 230 Saint Valery-sur-Somme Tél.: 03 22 60 39 00 - Fax: 03 22 26 91 99

Horaires d'ouverture 8H30 - 12H et 14H - 17H sauf vendredi 16H

Jean-@aude LADON



Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

Pôle de gestion du littoral

Monsieur le Président

Société Nationale de Sauvetage en mer

Station de Cayeux-sur-Mer

Mairie

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON Tel : 03 22 60 39 00 - Fax : 03 22 26 91 99

138, Rue du Maréchal Foch

ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr

Mairie

80 410 CAYEUX-SUR-MER

Nos réf. :

 $2016_06_07_Avis_conces_plage_Cayeux_PGL_SNSM.odt$

Objet:

Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage

Pièce(s) jointe(s):

Dossier de demande de concession de plage

Monsieur le Président.

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaire, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Claude LADON



Observatoire des territoires de la Somme http://www.somme.gouv.fr/Politiquespubliques/Observatoire-des-territoires Direction départementale des territoires et de la mor de la somme – Pôle de gestion du littoral 4, avenue du général Leclerc – BP 60038 – 80 230 Saint Valery-sur-Somme Tél. : 03 22 60 39 00 – Fax : 03 22 26 91 99

Horaires d'ouverture 8H30 - 12H et 14H - 17H sauf vendredi 16H



Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

Pôle de gestion du littoral

Service territorial de l'Architecture et Patrimoine (STAP de la Somme)

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON Tel: 03 22 60 39 00 - Fax: 03 22 26 91 99 ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr 5, Rue Henri Daussy 80 000 Amiens

Nos réf. :

2016_06_07_Avis_conces_plage Cayeux PGL STAP.odt

Objet:

Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage

Pièce(s) jointe(s): Dossier de demande de concession de plage

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaire, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

Jean-Claude LADON



Horaires d'ouverture 8H30 - 12H et 14H - 17H sauf vendredi 16H